

Rapports de suivi des audits de l'optimisation des ressources du *Rapport annuel 2018*

Résumé

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, et nous présentons leurs réponses dans notre Rapport annuel. Deux ans après avoir publié les recommandations et les réponses connexes, nous faisons le suivi des mesures prises. Les ministères et les organismes de la Couronne et du secteur parapublic sont responsables de la mise en oeuvre des recommandations formulées par notre bureau; notre rôle consiste à émettre de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité auditée au titre de l'application des mesures contenues dans chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi du présent chapitre, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources dont il est fait état au **chapitre 3** de notre *Rapport annuel 2018* et nous décrivons l'état des mesures qui ont été prises pour donner suite à nos recommandations depuis lors, tel que signalé par la direction.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre bureau se conforme à la Norme canadienne de contrôle qualité. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouvernement, des ministères ou des entités du secteur parapublic compétents, à discuter avec eux de leurs rapports d'étape et à examiner certains documents justificatifs. De par leur nature et le moment où elles sont appliquées, les procédures exécutées dans le cadre de ces travaux varient par rapport à celles associées à une mission de certification qui se traduit par un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace.

Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Les rapports d'étape produits seront pris en compte aux fins de décider de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de 74 % de nos recommandations, 42 % d'entre elles étant maintenant entièrement mises en oeuvre. Les ministères et organismes de la Couronne qui ont fait le plus de progrès en vue de la mise en oeuvre intégrale des mesures recommandées en 2018 comprennent Metrolinx dans le cadre de notre audit du choix des gares du Réseau GO; le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour notre audit du recours à des consultants et à des conseillers principaux au sein du gouvernement; le ministère de la Santé pour notre audit du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels; Waterfront Toronto; et la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS).

Par contre, peu ou pas de progrès ont été enregistrés dans le cas de 25 % des mesures recommandées. Par exemple, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 32,25 ou 72 % des mesures recommandées dans notre audit du programme Ontario au travail. Cela comprend peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre

de nos recommandations visant à s'assurer que seuls les bénéficiaires admissibles reçoivent l'aide financière du programme Ontario au travail et que les bénéficiaires reçoivent le soutien à l'emploi dont ils ont besoin. Le ministère de la Santé a fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 22 ou 67 % des mesures recommandées dans notre audit des services d'IRM et de TDM. Le Ministère a fait peu de progrès, par exemple dans l'analyse et la détermination des raisons pour lesquelles les temps d'attente varient considérablement d'un réseau local d'intégration des services de santé à l'autre, ou dans la prise des mesures nécessaires pour réduire les iniquités au chapitre des temps d'attente à l'échelle de la province pour les services d'IRM et de TDM. De plus, le ministère de la Santé et Santé Ontario ont fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 18 ou 62 % des recommandations de notre audit de la qualité des services de santé Ontario. Par exemple, Qualité des services de santé Ontario a fait peu de progrès à l'égard de la mesure et de la déclaration du taux d'acceptation et d'adoption de ses recommandations concernant les appareils médicaux et les services de soins de santé à financer, le taux de mise en oeuvre et d'adoption de ses normes de soins cliniques et l'incidence de ses activités sur la qualité des soins de santé dans la province.

Un pour cent (5,75) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus et 2 % (8,75) ne seront pas mises en oeuvre. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans les sections qui suivent la **figure 1**.

Figure 1 : État global de la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2018 et notre Rapport spécial de 2018 (Chapitre 2)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

| Section du rapport | N ^{bre} de rec. | N ^{bre} de mesures recommandées | État des mesures recommandées | | | | |
|---|--------------------------|--|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------|
| | | | Pleinement mise en oeuvre | En voie de mise en oeuvre | Peu ou pas de progrès | Ne sera pas mise en oeuvre | Ne s'applique plus |
| 1.01 Programme d'appareils et d'accessoires fonctionnels | 10 | 18 | 13 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| 1.02 Projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington | 7 | 18 | 2 | 16 | 0 | 0 | 0 |
| 1.03 Qualité des services de santé Ontario | 12 | 29 | 4 | 7 | 18 | 0 | 0 |
| 1.04 Services de santé interprovinciaux et internationaux | 13 | 24 | 12,5 | 2 | 6,5 | 3 | 0 |
| 1.05 Aide juridique Ontario | 15 | 25 | 8 | 12 | 5 | 0 | 0 |
| 1.06 Metrolinx – Sélection des gares du Réseau GO | 5 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 1.07 Metrolinx – Planification de la construction et de l'infrastructure du TLR | 16 | 34 | 15 | 8 | 7 | 4 | 0 |
| 1.08 Services d'IRM et de tomodesitométrie | 13 | 33 | 1,25 | 9,75 | 22 | 0 | 0 |
| 1.09 Bureau du Tuteur et curateur public | 16 | 30 | 13 | 17 | 0 | 0 | 0 |
| 1.10 Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario | 14 | 27 | 11 | 5 | 10 | 0 | 1 |
| 1.11 Ontario au travail | 19 | 45 | 4,75 | 7,25 | 32,25 | 0 | 0,75 |
| 1.12 Conseils scolaires – systèmes de TI et technologie en classe | 14 | 26 | 10,27 | 11,32 | 3,66 | 0,75 | 0 |
| 1.13 Office des normes techniques et de la sécurité | 19 | 42 | 28 | 12 | 0 | 0 | 2 |
| 1.14 Recours aux services de consultants et de conseillers principaux par le gouvernement | 10 | 17 | 13 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| 1.15 Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) | 10 | 36 | 26 | 8 | 0 | 0 | 2 |
| 1.16 Comptes publics de la province | 3 | 4 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| 2.01 Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara | 24 | 75 | 34 | 32 | 9 | 0 | 0 |
| Total | 220 | 494 | 208,77 | 157,32 | 113,41 | 8,75 | 5,75 |
| % | – | 100 | 42 | 32 | 23 | 2 | 1 |